



## **dossier d'inscription aux stages de perfectionnement :**

Merci de bien vouloir retourner à l'adresse suivante :

**IRTS Aquitaine – pôle des formations supérieures et continues**  
**Dominique Galibert**  
9 avenue François Rabelais  
BP 39 – 33401 Talence.

- le bulletin d'inscription ci-joint, dûment complété et signé
- un accord de prise en charge financière du coût du stage par un tiers

**ou**

- un engagement de prise en charge financière du coût du stage par le stagiaire,

**Lors de la confirmation de l'ouverture et des dates du stage il vous sera également demandé :**

- un chèque libellé à l'ordre de l'IRTS Aquitaine, d'un montant égal à 30% du coût total du stage.

---

**L'IRTS Aquitaine se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Le nombre de places est limité. Les inscriptions écrites et financées sont prises en considération par ordre d'arrivée.**

Dans les 3 semaines qui précèdent la formation, vous recevrez une convention de formation à retourner signée avant le stage de perfectionnement, et une convocation précisant les horaires, le lieu et les moyens d'accès.



# bulletin d'inscription –stage de perfectionnement

intitulé du stage : .....

## état civil

Mr  Mme  Mlle nom : ..... nom de jeune fille : .....

prénoms : ..... nationalité : .....

date de naissance : ..... lieu de naissance : .....

adresse complète : .....

.....

téléphone : ..... courriel : .....

demandeur d'emploi :  oui  non

## diplômes obtenus :

Intitulé des diplômes obtenus	date de leur obtention

## attentes particulières vis à vis du stage :

.....

## lieu de travail :

nom de l'organisme .....

nom et fonction du responsable .....

adresse complète.....

.....

téléphone : ..... fax : ..... courriel : .....

poste occupé par le stagiaire .....

type de contrat :  CDI  CDD  contrat de professionnalisation  autre (précisez) .....

## organisme gestionnaire ou employeur (si différent du lieu de travail)

raison sociale : .....

nom et fonction du responsable : .....

public  privé

adresse : .....

.....

téléphone : ..... fax : ..... courriel : .....

---

**prise en charge financière : qui prend en charge votre formation ?****NB - les justificatifs de prise en charge financière doivent être obligatoirement joints** **vous-même** (joindre une lettre d'engagement et un chèque d'un montant égal à 30% du coût du stage)

adresse de facturation : .....

 **votre employeur**

adresse de facturation : .....

.....

personne à contacter : .....

téléphone : ..... fax : ..... courriel : .....

 **autre(s) financement(s)****organisme 1** ..... montant pris en charge : .....

adresse de facturation : .....

.....

personne à contacter : .....

téléphone : ..... fax : ..... courriel : .....

**organisme 2** ..... montant pris en charge : .....

adresse de facturation : .....

.....

personne à contacter : .....

téléphone : ..... fax : ..... courriel : .....

---

**signatures**signature de l'employeur  
s'il assure la prise en charge financière

signature du bénéficiaire

à ..... le .....

à ..... le .....

(cachet)

---

**conditions**

1. les frais d'inscription donnent droit à l'accès et à la participation au stage.
2. toute inscription doit être confirmée par la réception de ce bulletin d'inscription précisant la prise en charge financière.
3. l'inscription est valable pour la durée totale de la formation. Toute formation commencée est due intégralement
4. L'IRTS Aquitaine se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Les arrhes versées à la réservation seront entièrement remboursées.
5. l'entrée en formation est effective :
  - après accord écrit de son financement par un tiers : employeur, FAF, Assedic, etc..., ou, à défaut, par le stagiaire lui-même qui s'y engage expressément (versement des arrhes à l'inscription et du solde à l'entrée en stage),
  - après la signature de la convention de formation et/ou ses avenants entre les parties.
6. Les stages de perfectionnement se déroulent dans les locaux de l'IRTS Aquitaine – 9 avenue François Rabelais – BP 39 33401 Talence, de 9h30 à 16h30 en fonction de la disponibilité des salles.
7. Les frais d'hébergement, de déplacement et de repas sont à la charge de l'employeur ou du stagiaire. Ils ne sont pas compris dans le tarif pédagogique indiqué. Les stagiaires ont accès au self-restaurant de l'institut (midi uniquement). Un justificatif de frais de repas peut être délivré sur leur demande.